Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général HGGSP + HLP, veuillez visiter :
bac-hggsp-hlp.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2021

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE et SCIENCES POLITIQUES

JOUR 2

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.

Répartition des points

Dissertation	10 points
Étude critique	10 points

Le candidat traitera un sujet de dissertation au choix parmi les sujets 1 et 2 ET une étude critique de document(s) au choix parmi les études 1 et 2.

Il précisera sur la copie les numéros de sujets choisis pour la dissertation et l'étude critique de document(s).

Dissertation 1

Le patrimoine : un objet politique et géopolitique (vous envisagerez le sujet à différentes échelles)

Dissertation 2

Les États face à l'enjeu de la connaissance depuis la deuxième partie du XX^{e} siècle

Le candidat traitera une étude critique de document(s) au choix parmi les études 1 et 2.

Étude critique de document(s) 1 : Entre atteinte à l'environnement et protection

En analysant les documents, en les confrontant et en vous en appuyant sur vos connaissances, répondez à la question suivante : quelles actions les sociétés ont-elles sur les milieux « naturels » ?

Document 1

Les forêts couvrent 31% de notre territoire métropolitain, soit près de 17 millions d'hectares… et deux fois plus qu'en 1830 ! C'est l'Office national des forêts (ONF) qui a en charge la gestion des 17 000 forêts publiques françaises, représentant le quart de notre patrimoine. Pour préserver ce trésor vert, le faire vivre et l'aider à relever les défis de demain, comme le changement climatique, une stratégie de gestion durable a été mise en place.

<u>En quoi consiste le concept de « gestion durable » des forêts ?</u>
Il est simple à comprendre, moins à mettre en place ! L'objectif est de transmettre aux générations futures un patrimoine forestier au moins équivalent – en quantité et en qualité – à celui reçu de nos prédécesseurs. Voire, si possible, de l'améliorer... Et cela tout en exploitant économiquement ce patrimoine. Il ne s'agit pas de transmettre en conservant, mais de transmettre en valorisant. […] Cela nécessite tout un système de planification sur le long terme pour savoir quoi prélever, où et quand. Chacune des 17 000 forêts publiques françaises est dotée d'un plan de gestion d'une durée de 15 à 20 ans. Il établit les orientations, forêt par forêt, des actions à mener pour respecter ces règles dans la durée.
Plus concrètement, si l'on n'a pas la certitude de recréer une forêt adulte derrière celle que l'on veut couper, on ne la coupera pas ! En France, on plante peu. On privilégie la régénération naturelle qui consiste à accompagner l'ensemencement naturel par les graines tombées des arbres au sol. […] Sur ce sujet, on essaye d'anticiper au maximum, même s'il y a encore beaucoup d'incertitudes… Ce qui est sûr, c'est que le changement climatique va avoir des impacts directs et indirects sur nos forêts. Globalement, on cherche donc à les faire évoluer vers des écosystèmes qui soient plus résilients à des événements brutaux, types sécheresse, inondation, tempête, etc. Et cela passe notamment par une stratégie de diversification des espèces. On sait en effet que la résistance des écosystèmes végétaux – et forestiers en particulier – repose en partie sur le fait qu'ils ne soient pas trop homogènes. […] Pour survivre, la forêt n'a pas besoin d'intervention humaine. Mais une forêt qui fonctionne de manière entièrement naturelle, c'est une forêt peu accueillante pour le public. Dans une forêt naturelle, le renouvellement se fait d'une manière simple : lorsque les arbres adultes atteignent l'âge où ils sont mourants, ils finissent par tomber et pourrir. Ce sont dans ces trous de lumière que les jeunes pousses s'installent... dans un environnement très anarchique, peu adapté à la promenade et aux loisirs. Sans compter que, dans ce cas de figure, aucun bois n'a pu être exploité...

L'exploitation forestière concerne-t-elle toutes les forêts ?

Le principe général de la gestion forestière publique en France – qui n'est pas le modèle dominant dans le monde – est ce qu'on appelle une gestion multifonctionnelle. C'est-à-dire qu'on essaye de faire, à la fois et en même temps, dans toutes les forêts publiques gérées par l'ONF : de la production, de l'accueil du public, de la protection de la biodiversité, de la protection contre les risques naturels.

La société a perdu cette vision de la forêt comme étant un espace productif. Et cela n'a pas empêché – et n'empêchera pas – nos forêts de continuer à croître en moyenne de plus de 50 000 hectares par an !

Source : site Internet du ministère de l'Agriculture, article publié le 20 mars 2018, interview du directeur « forêts et risques naturels » à l'Office national des forêts. Consulté le 17 octobre 2020

Document 2

Les pluies anormalement acides sont considérées comme un problème majeur dans les années 1980, du fait de leurs effets visibles, notamment en Europe et en Amérique du Nord. La cause première des pluies acides est la pollution atmosphérique, notamment liée à l'industrie.



Saurer Regen über Deutschland – Des pluies acides sur l'Allemagne
Der Wald stirbt – La forêt meurt

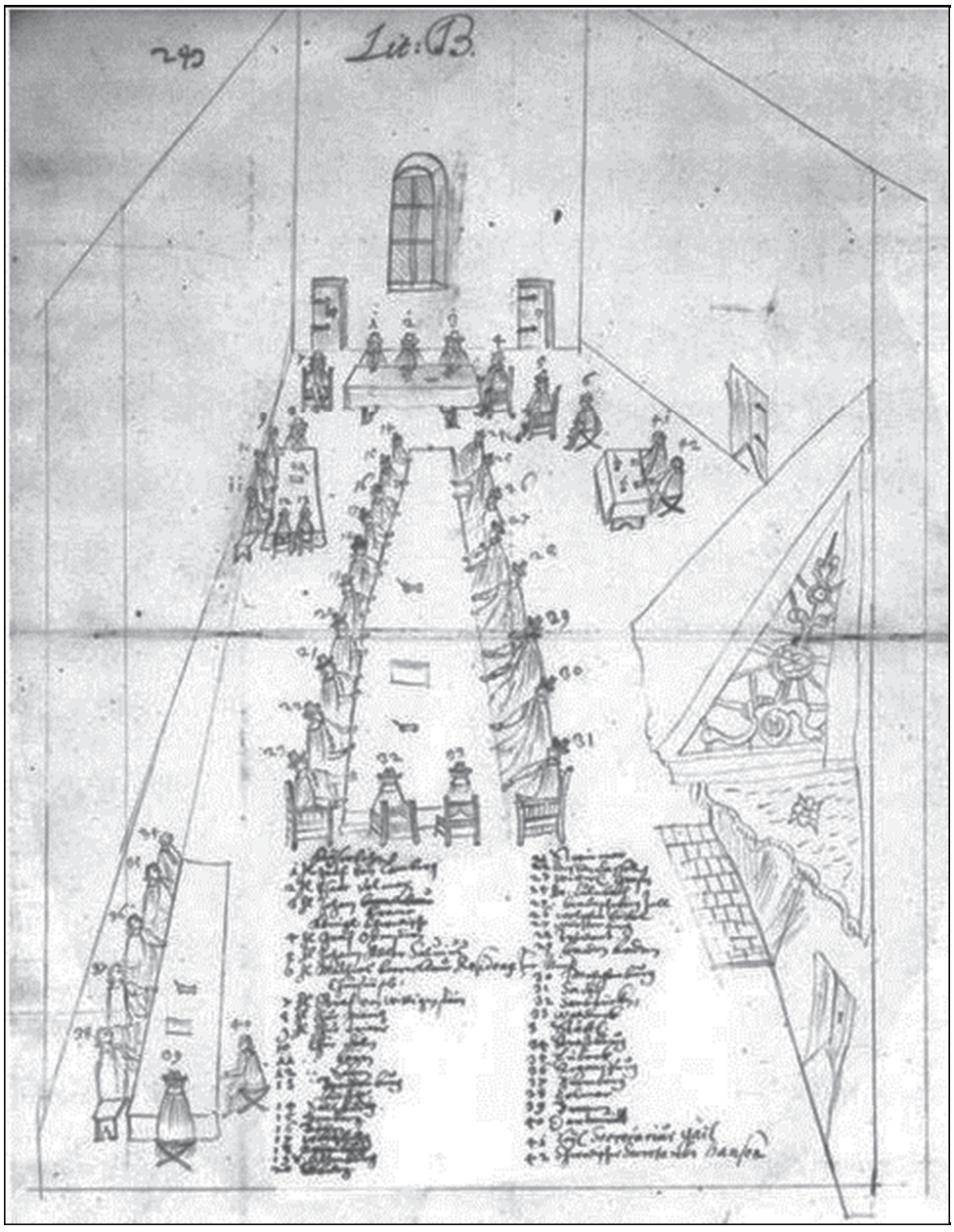
Source : *Der Spiegel*, magazine allemand, 16 novembre 1981

Étude critique de document(s) 2 : Différents modes de résolution des conflits

En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez les différents types de relations qu'entretiennent les acteurs des guerres.

Document 1

Les représentants diplomatiques de toutes les parties prenantes négocient, pendant le congrès de la paix en Westphalie, à Munster en 1648. Dessin à l'encre sur papier. Les notations manuscrites ne sont pas lisibles.



Source : Klaus Bussmann et Heinz Schilling*, 1648. Krieg und Frieden in Europa [1648.Guerre et paix en Europe]*, 1998-99

Document 2

Les otages autrichiens ont été libérés en octobre 2008, après le versement d'une rançon.

« Nous ne négocions pas avec les terroristes » a déclaré le chancelier [autrichien] Alfred Gusenbauer vendredi en marge du sommet de l'UE à Bruxelles. Néanmoins, comme l'a révélé *Die Presse*, des négociations ont lieu pour la libération des deux otages de Salzbourg. Il est question d'une rançon. Le montant, on ne le connaît pas. Dans des cas comparables, Berlin, Paris ou Rome ont payé des millions de dollars.

Le soir, sur la chaîne de télévision ZiB2, Ursula Plassnik, ministre des Affaires étrangères [autrichienne] a apporté un démenti : « Non, nous ne négocions pas ». L'Autriche serait en contact avec les gouvernements concernés, mais les exigences des preneurs d'otages même avec « la meilleure volonté de l'Autriche » ne pourraient pas être satisfaites. […] L'Algérie et la Tunisie refusent de libérer les membres d'Al-Qaïda.

Jeudi soir, les preneurs d'otages ont adressé à l'Autriche un ultimatum par internet. Ils exigeaient la libération de tous les membres « d'Al-Qaïda au Maghreb » détenus dans les prisons tunisiennes et algériennes d'ici dimanche à minuit. Une fois ce délai expiré, l'Autriche serait « responsable de la vie des deux otages ». […] Il n'est pas possible de satisfaire la revendication des preneurs d'otages qui consiste à obtenir la libération de prisonniers dans d'autres pays, a déclaré Alfred Gusenbauer.

Le président français Nicolas Sarkozy a assuré, lors du sommet de l'UE, que son pays ferait tout pour sauver les Autrichiens enlevés. Il a également assuré qu'Alfred Gusenbauer avait demandé l'aide de services secrets européens. D'après Nicolas Sarkozy, les services secrets extérieurs français travaillent étroitement avec l'Autriche.

Les services secrets amis sont déjà, bien sûr, impliqués depuis longtemps. Les experts du terrorisme pensent que des contacts ont déjà été pris pour la libération des otages en passant par des intermédiaires. […]

Les dirigeants politiques autrichiens excluent une action militaire. Alfred Gusenbauer a condamné l'enlèvement des deux Salzbourgeois en le qualifiant « d'acte complètement hors de toute règle de droit » et a exigé « la libération immédiate et sans condition des otages ».

Source : d'après le quotidien autrichien *Die Presse*, 15 mars 2008

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.